

**Stationnement devant la boulangerie :**

Afin de préserver la sécurité de chacun, et la bonne circulation de tous, nous vous demandons de veiller à stationner vos véhicules correctement lors de vos arrêts, même brefs, pour aller acheter votre pain, par exemple. Merci à tous pour votre bienveillance.

**Nuisances sonores :**

Des nuisances relatives aux bruits occasionnés par des travaux de jardinage et de bricolage sont régulièrement signalées. Il faut simplement rappeler un principe de bon sens qui consiste en ce que chacun, dans ses activités personnelles quotidiennes, fasse en sorte de ne pas gêner ses voisins.

Nous rappelons ci-après les textes qui régissent certaines nuisances ;

Un arrêté préfectoral en date du 26 avril 1991 précise :

Article 5 :

Les travaux de jardinage et de bricolage (avec utilisation de moteurs) sont autorisés uniquement :

Les jours ouvrables de 8h00 à 20h00

Le samedi de 9h00 à 19h00

Le dimanche de 10h00 à 12h00

**Nuisances canines :**

Article 6 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Cet article est complété par un courrier préfectoral du 13 mai 2013 qui rappelle à tous les maires les principes et obligations légales qui s'appliquent en matière de divagation des animaux et de mise en fourrière.

Le Préfet indique que la divagation des animaux dans le domaine public est interdite par la loi, et qu'en cas d'errance des chiens notamment, le maire est chargé d'y remédier par la mise en fourrière (article L 211.22).

Il faut rappeler que la divagation anormale des animaux pose des problèmes :

de protection animale (animaux accidentés)

de santé et de sécurité publiques (accidents sur la voie publique, morsures..)

socio-économiques (attaques de troupeaux)

Merci aux propriétaires de chiens de bien vouloir respecter les prescriptions légales ci-dessus et d'être vigilants dans la gestion de leur animal.

# L'écho des villages

Bulletin municipal d'information de la commune d'Aulhat-Flat

Juillet 2017 N° 4

**Le mot du Maire**

Les élections ... et après ...

La période électorale mouvementée que nous venons de vivre a apporté de nombreux bouleversements dans notre pays - un nouveau Président de la République, une nouvelle majorité au Parlement – et un nouveau député pour notre circonscription.

C'est l'occasion de féliciter les électeurs de notre commune qui ont fait preuve de civisme en participant massivement à l'élection présidentielle avec des taux de participation de 86.6 % au 1° tour et de 84.3 % au 2° tour nettement supérieurs aux résultats nationaux, respectivement de 78.7 % et 74,6 %.

La situation financière et sociale du pays reste difficile et c'est par la rigueur, le civisme et la fraternité que nous parviendrons ensemble à améliorer notre sort collectif.

Mais malgré la fièvre électorale, la vie communale continue.....

Les affaires communales pourraient être impactées par des décisions de l'Etat :

- Suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des habitants avec quelles conséquences sur les finances communales ?
- Réduction des dotations aux communes

et sont affectées par des décisions départementales, comme le coût du transport scolaire entre les écoles et la cantine qui va devenir une charge communale.... Et la question va se poser de la prise en charge sur le budget communal avec une éventuelle participation des parents ?

La rigueur financière sera encore plus d'actualité.....

Vos élus sauront faire face pour trouver des solutions aux problèmes posés et restent à votre écoute et à votre disposition.

Bon été à tous.

Gérard THEVIER

## Sommaire

- Comptes 2016
- Impôts
- Informations générales
- Travaux Centre bourg de Flat
- Informations communales
- Les associations
- Bien vivre ensemble

**Mairie d'Aulhat-Flat**

2, place de l'Amour-Flat

63500 Aulhat-Flat

Tel: 04.73.71.53.57

Fax: 04.73.71.84.90

**Mairie annexe d'Aulhat**

2, route de Manglieu-Aulhat

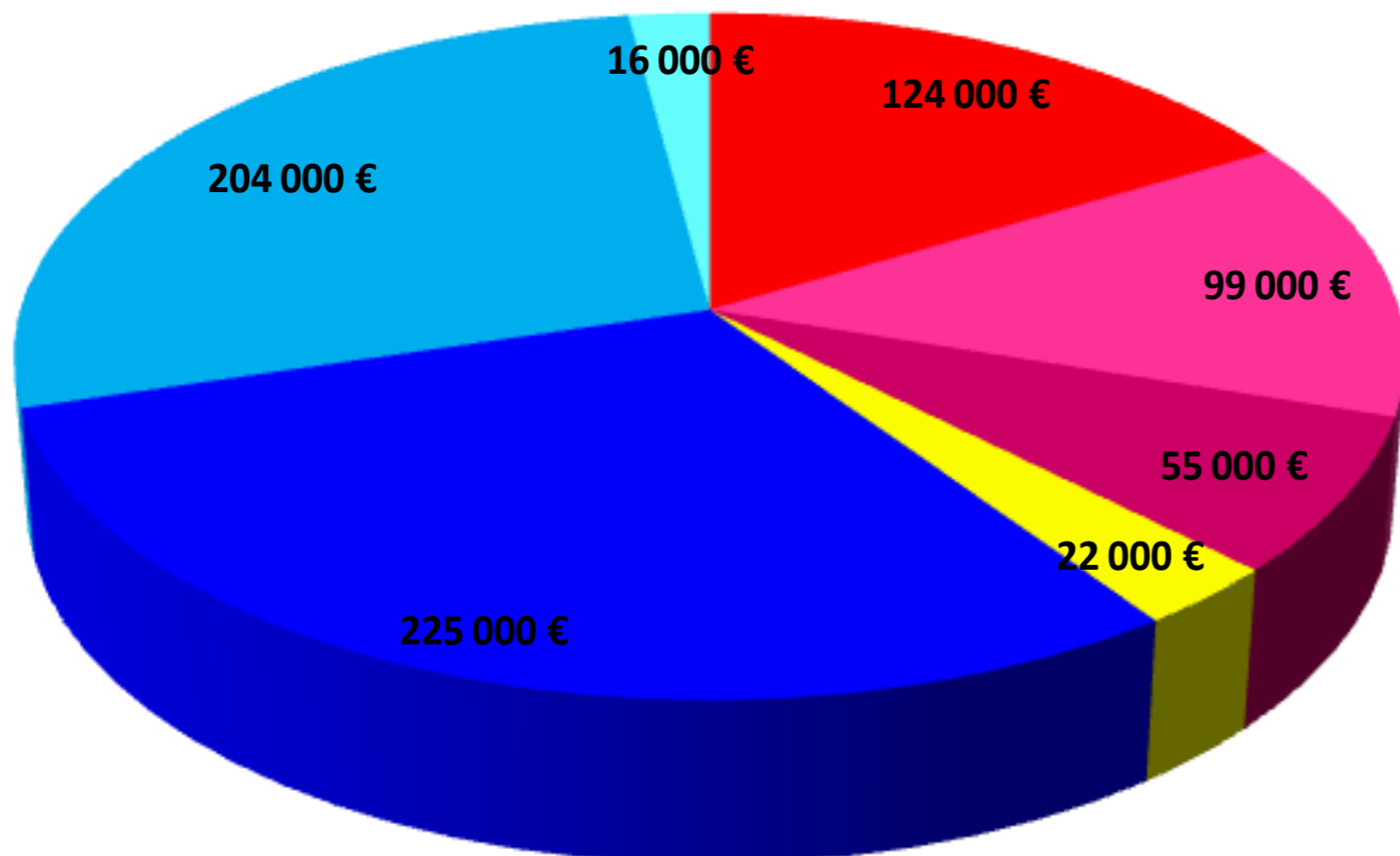
63500 Aulhat-Flat

Tel/Fax : 04.73.71.52.95

mairieaulhat-flat@orange .fr

**Ouverture au Public :**

LUNDI	8H30 à 11H30	FLAT
	14H à 17H30	FLAT
MARDI	8H30 à 11H30	FLAT
	14H à 17H30	FLAT
MERCREDI	15H30 à 18H30	AULHAT
JEUDI	8H30 à 11H30	FLAT
	14H à 17H30	FLAT
VENDREDI	8H30 à 11H30	FLAT
	15H30 à 18H30	AULHAT



**Recettes**

- Impôts et taxes
- Dotations de l'Etat
- Recettes diverses

**Dépenses**

- Frais de personnel
- Charges générales
- Charges de gestion
- Amortissements et frais financiers

**Total des recettes 2016 = 445.000 €**

**Total des dépenses 2016 = 300.000 €**

**Excédent de fonctionnement = 145.000 €**

**Comité d'Animation d'Aulhat-Flat :**

**Vide-grenier du 14 mai**

C'est sous un franc soleil que s'est déroulé le traditionnel vide-grenier du Comité d'Animation avec cette année une attraction particulière.

En effet le club « Moteur Rétro Passion » avec ces splendides voitures anciennes et le groupe de danse Country « Cheyenn's 63 » ont bénévolement et magnifiquement animé cette journée.

Le comité d'animation remercie chaleureusement les visiteurs, les exposants et les animateurs pour leur participation amicale et sympathique. Il félicite les bénévoles pour leur investissement, leur sérieux et surtout leur bonne humeur tout au long de cette journée particulièrement réussie.



**Repas champêtre du 14 juillet**

Après une interruption d'une année, le repas champêtre du 14 juillet s'est de nouveau tenu place du château à Aulhat avec au menu : melon au Porto, jambon à la ficelle, frites, fromages et salade de fruits. Une centaine de personnes ont participé à cette activité dans la bonne humeur et la convivialité sous un soleil radieux.



**Marché de Pays du 16 juillet**



Une dizaine de producteurs et d'artisans locaux ont participé au premier marché de pays organisé dans la commune d'Aulhat-Flat par la Comité d'Animation, qui s'est installé place de la tour à Flat. Une exposition de peinture dans la salle d'activité offrait aux visiteurs et aux touristes de passage un volet culturel à cette manifestation.



Rendez-vous le 13 août, même heure, même endroit, pour la deuxième édition du Marché de Pays d'Aulhat-Flat.

### Club de l'amitié :

Le 20 mai, à 7h15, nous étions 32 en partance pour Andrézieux Bouthéon, où nous avons visité un magnifique château, pris un excellent repas au relais du château, et à 16h, nous avons embarqué pour une croisière sur une retenue de la Loire. Retour vers 20h00 à Aulhat Flat, où nous avons fini la soirée très agréablement à la salle d'activités autour d'un petit casse croûte très convivial. Nos prochains rendez-vous seront le 22 juillet dans la cour du château pour un pique-nique, et les 26 et 27 août pour notre traditionnel vide-grenier où nous vous attendrons nombreux.

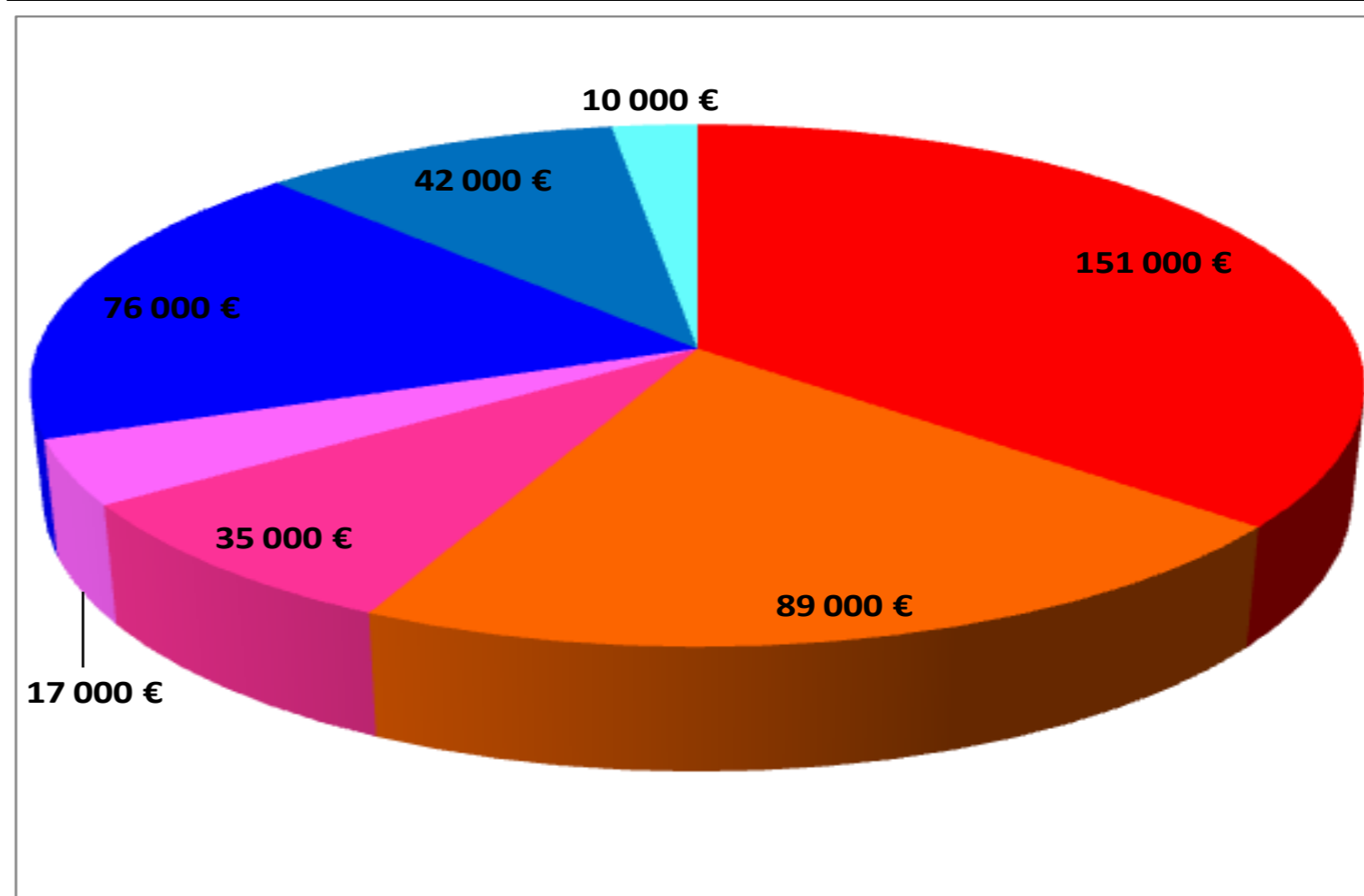


### Comité des fêtes :

"Bonjour à tous, le Comité des Fêtes d'Aulhat-Flat revient encore une fois cette année avec un nouveau bureau et organise son traditionnel week-end de festivités les 28, 29 et 30 Juillet sur la Place du Château à Aulhat. Une paëlla géante est organisée le vendredi soir, dès 19h ; un programme avec bulletin d'inscription a été distribué. Un bal privé avec parquet salon et machine à mousse aura également lieu le samedi soir ainsi qu'un bal musette le dimanche après-midi dès 14h. Le Comité organise aussi son weekend d'aubades les 21, 22 et 23 Juillet. En espérant vous voir cette année encore très nombreux !"

### Amical Laïque des 3 villages :

Voici quelques photos de nos dernières activités, la bourse aux jouets, la randonnée, la chasse aux œufs et la kermesse. Nous vous attendons nombreux pour nous rejoindre à la rentrée.



### Recettes

- Subventions
- Remboursement TVA & TA
- Divers

### Dépenses

- Voirie
- Bâtiments
- Remboursements emprunts
- Divers

### Synthèse financière 2016:

Disponible de trésorerie fin 2015	439.000 €
Excédent de fonctionnement 2016	1 45.000 €
Déficit d'investissement 2016	- 164.000 €
Résultat des comptes d'assainissement 2016	- 13.000 €
Disponible de trésorerie fin 2016	407.000 €

**La situation financière de la commune est satisfaisante et conforme aux prévisions. L'excédent de trésorerie va permettre la réalisation des futurs investissements dans de bonnes conditions.**

Le détails des comptes est disponible en mairie et sur le site internet communal.

## Taux des impôts locaux :

Lors de la création de notre nouvelle commune, nous avons été confrontés à une décision concernant l'harmonisation des taux des impôts locaux pour les contribuables des deux anciennes communes.

Compte tenu des contraintes fixées par la loi et en accord avec la Trésorerie d'Issoire, nous avons décidé :

- De conserver pour 2016 les taux des anciennes communes; ainsi, vous n'avez eu aucun changement des taux des impôts locaux entre 2015 et 2016 ;

Rappel des taux des impôts locaux 2016 :

	<u>Aulhat</u>	<u>Flat</u>
Taxe d'habitation	10.63 %	10.38 %
Taxe foncier bâti	13.60 %	15.13 %
Taxe foncier non bâti	51.82 %	75.07 %

- D'harmoniser les taux des impôts locaux en 2017 ;

C'est ainsi, qu'avant le vote du budget 2017, le comité de pilotage (les maires et les adjoints), la commission des finances (les maires, un adjoint et 3 conseillers municipaux) et le conseil municipal ont analysé la situation en intégrant :

### § Les obligations légales :

- Harmonisation sur plusieurs années du taux de la taxe sur le foncier non bâti
- Harmonisation immédiate dès 2017 des taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti

### § Les prévisions budgétaires :

- Augmentation des charges communales liées à des décisions qui dépendent de l'Etat ou du Département (évolution à la hausse des indices du personnel communal, transports scolaires vers la cantine ...)

### § L'environnement fiscal :

- La comparaison avec la situation de 8 communes voisines montre que nos taux sont inférieurs de 9 % à la moyenne des communes concernées.

Au cours de la séance du 10 avril 2017, le Conseil municipal a adopté la solution suivante :

Taxe d'habitation 10.63 %

Les habitants d'Aulhat n'auront pas d'augmentation et ceux de Flat auront une légère augmentation

Taxe foncier bâti 15.13 %

Les habitants de Flat n'auront pas d'augmentation et ceux d'Aulhat auront une légère augmentation

## Effectifs :

Aulhat : 13 Petite Section, 9 Moyenne Section

Brenat : 17 Grande Section, 9 Cours Préparatoire, 19 Cours Elémentaire 1.

Flat : 19 Cours Elémentaire 2, 12 Cours Moyen 1, 17 Cours Moyen 2.

## Voyage scolaire et fête de fin d'année :

Après une visite au Château de Villeneuve-Lembron pour un défi mathématique, les petits écoliers d'Aulhat ont clôturé leur année scolaire par une fête sur le thème du jardin avec chants, danses et présentation de leur travail en TAP: musique, photographies et poteries.

Quant aux élèves de Flat, ils ont montré lors de leur fête, projection de photos à l'appui, le plaisir éprouvé par 2 jours de découvertes très intéressantes sur le site de Lascaux 4. Cette soirée récréative s'est terminée par des évolutions gymniques préparées en TAP et un goûter offert par les mamans.



Nous remercions les enseignantes pour leur investissement et soulignons l'aide efficace apportée par les agents communaux - Mesdames Marie-Claude Bapt et Françoise Duchamp secondées par Rémi Saurel. A noter pour cette année scolaire écoulée la présence d'une ATSEM (aide technique école maternelle) dans le cadre de son service civique national. Nous espérons la reconduction de cette expérience pour 2017-2018. L'aide financière apportée par l'Amicale Laïque des 3 Villages pour les activités de nos écoles est également appréciable.

## Informations sur la rentrée :

Le conseil d'école du RPI Aulhat-Flat - Brenat s'étant prononcé favorablement pour un retour à la semaine de 4 jours, la commune d'Aulhat-Flat a entériné cette décision qui a été validée par l'Inspection Académique, ce qui a les conséquences suivantes:

- La suppression de l'école le mercredi matin
- La disparition des activités périscolaires organisées par la commune
- Le retour des horaires scolaires comme indiqué ci-dessous

Ecole d'Aulhat : lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 8h50 - 12h00 après-midi : 13h55 - 16h45

Ecole de Flat : lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 8h40 - 11h50 après-midi : 13h45 - 16h35

Ecole de Brenat : lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 9h00 - 12h10 après-midi : 14h05 - 16h55

Temps scolaire pour les trois écoles :

Matin : 3h10 après-midi : 2h50

Journée : 6h00 semaine : 24h00

### Les jardins d'Aulhat :

A ce jour 7 permis de construire ont été accordés aux futurs propriétaires suivants :

- M. et Mme PONTIEUX
- M. et Mme CHAPUT / RAISCH
- M. SENAY
- M. et Mme GALY
- M. et Mme FERRAZ / BARKI
- M. et Mme QUESADA / FOURNIER
- M. et Mme BRAS / KAMENJEE



### Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs :

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** a fait l'objet d'une délibération lors du Conseil municipal du 29/05/2017. Ce document a pour but d'informer la population sur les risques existants et les moyens de s'en protéger. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde (dont les consignes de sécurité) relatives aux risques auxquels est soumise la commune. Le DICRIM est disponible et consultable dans chacune des mairies.

### Gîtes de Flat :



Depuis le 1er janvier 2017, la commune, qui en était propriétaire, a repris à la communauté d'agglomération d'Issoire la gestion des deux gîtes de la tour de Flat ; le Conseil municipal, après un appel d'offres, a confié celle-ci à une agence immobilière d'Issoire.

C'est ainsi que des locataires vont occuper ces deux appartements et donner une vie supplémentaire sur la place du village de Flat.

### Plan Local d'Urbanisme intercommunal :

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a pour objectif de redéfinir les règles d'urbanisme applicables sur notre territoire composé des cinq communes de l'ancienne communauté des communes des coteaux de l'Allier.

Aujourd'hui, notre commune a deux schémas d'urbanisme :

- Un POS (plan d'occupation des sols) sur l'ex-territoire de Flat
- Une carte communale sur l'ex-territoire d'Aulhat
- Lorsque le PLUi sera validé (en 2019 ou 2020), il y aura un seul et même schéma d'urbanisme pour l'ensemble de la commune.

Des réunions publiques permettront aux habitants d'en être informés.

### Etude hydrologique :

Suite aux dégâts causés par les violents orages du mois d'août 2015 (chemins ruraux défoncés, inondations de bâtiments ...) sur les communes de l'ancienne communauté de communes, nous avons décidé d'engager une étude permettant de mieux analyser les conséquences liées aux pluies d'orage et de trouver des solutions.

Cette étude, menée avec l'aide d'un bureau spécialisé, proposera des solutions techniques permettant de pallier une partie des conséquences produites par de violents orages.

### Affaires sociales :

#### **LA JOURNEE DES AINES**

Le 21 octobre 2017 sera consacré aux aîné(e)s. Cette journée s'adressera aux personnes de 63 ans et plus.

Nous aurons le plaisir de vous retrouver à la salle des fêtes du Chauffour pour partager un repas gastronomique, animé par un groupe de musique et chants traditionnels.

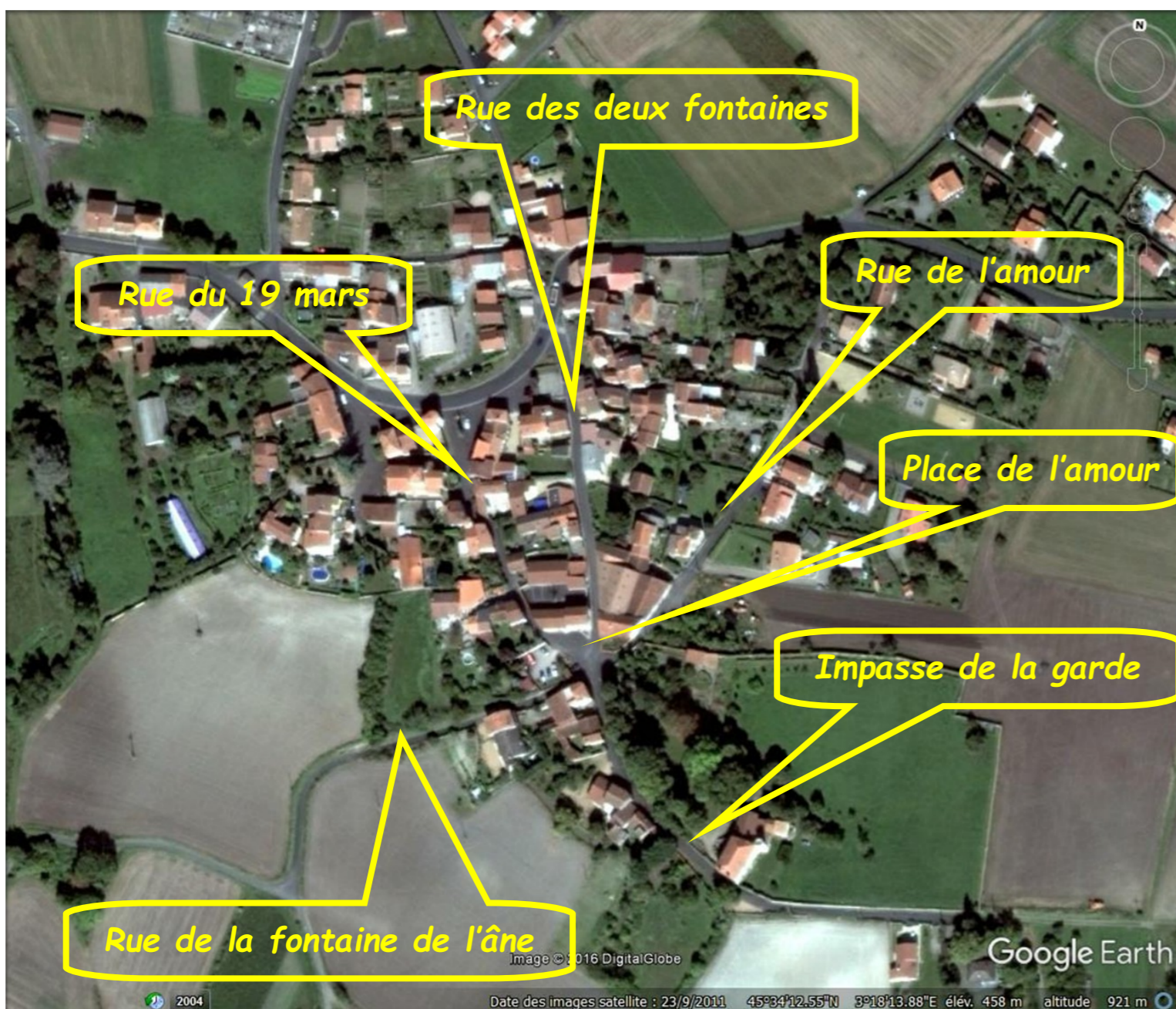
Des invitations vous parviendront en septembre, avec un complément d'informations sur l'organisation de cette journée.

#### **L'ARBRE DE NOËL**

Les enfants de 0 à 10 ans seront conviés le 17 décembre 2017 pour assister à un spectacle et partager le goûter. Nous contacterons le père Noël afin qu'il soit présent pour distribuer les cadeaux dont la hotte sera chargée.

Des invitations parviendront aux enfants concernés, et à leurs parents, vers la fin novembre.

### Centre bourg de Flat



### Aménagement du centre de Flat :

Cet aménagement concerne la rue du 19 mars, la rue des deux fontaines, l'impasse de la garde, la place de l'amour et très partiellement la rue de l'amour ;

il consiste à:

- Etendre le réseau d'assainissement collectif
- Rénover les réseaux d'eau pluviale et potable
- Enfouir les réseaux aériens et moderniser l'éclairage public
- Aménager la place de l'amour devant la mairie
- Réaménager l'ensemble de la voirie

Au cours de l'année 2016, nous avons fait réaliser toutes les études techniques et financières. Après accord du conseil municipal, nous avons lancé l'appel d'offres aux entreprises en mars 2017. Le résultat a permis de confier l'ensemble des travaux à l'entreprise Cymaro qui a présenté la meilleure offre en termes de prix et de qualité.

Investissement total à étaler en 3 tranches sur 3 ans : **450.000 € ttc**

Cet investissement sera financé en partie par l'Etat et les syndicats intercommunaux.

Le calendrier de réalisation des travaux est le suivant :

- De septembre à décembre 2017 : travaux d'enfouissement des réseaux rue de la fontaine de l'âne, place de l'amour, rue du 19 mars et rue des deux fontaines
- Début de l'année 2018 : travaux d'enfouissement des réseaux impasse de la garde
- Courant 2018 : travaux de traitement de surface rue de la fontaine de l'âne, place de l'amour, rue du 19 mars et rue des deux fontaines
- Début de l'année 2019 : travaux de traitement de surface impasse de la garde